

Loi anti-inflation

pas qu'il s'est mépris sur la situation, mais plutôt qu'il a cherché à induire en erreur le public canadien pendant tout ce temps-là.

Comme il était inévitable, le premier ministre a été coincé après 1974 au moment où l'inflation s'installait chez nous à un taux dépassant les 10 p. 100. C'est un peu comme dans la situation du chômage, où les chiffres représentent jamais la situation exacte. On tend toujours à les sous-évaluer. Il est absurde de parler d'une inflation de 8, 9 ou 9.5 p. 100; ces chiffres ne dépassent pas les 10 p. 100, alors qu'en réalité, si l'on demande aux gens combien ils comptent vendre leur maison, leur propriété ou leur exploitation agricole, qu'il s'agisse de travailleurs ordinaires ou des classes les mieux nanties, vous constaterez qu'ils chercheront à obtenir un prix de 11.5 ou 12 p. 100 plus cher, ce qui pour le public représente le taux d'inflation réelle.

Il est ridicule de demander aux Canadiens de faire des économies et de les placer. Dieu sait que tout le monde nous a exhortés continuellement, 24 heures sur 24, à économiser et à investir, si tant est que le fisc nous laisse quelque chose à placer. Pourquoi les gens perdraient-ils leur temps à investir en obligations d'épargne du Canada pour ne toucher que 8 ou 9 p. 100 d'intérêt, alors que le taux d'inflation est de 9.5 ou de 10 p. 100? Non seulement ils ne gagnent rien mais, ils y perdent. A quoi bon parler d'économiser? Et qu'on ne vienne pas me dire qu'il ne s'agit ici que des gens disposant de revenus de plus de \$25,000 ou \$30,000.

• (1612)

Les députés ont tous reçu des appels de pensionnés de la vieillesse qui touchent des revenus modestes qui ne se limitent pas nécessairement aux prestations de la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti. Certains ont peut-être amassé un petit pécule; ce sont peut-être des agriculteurs à la retraite qui touchent en quelque sorte une hypothèque sur leur ferme. Ils ont fait certaines économies. Ils reçoivent peut-être des prestations du Régime de pensions du Canada en plus de la pension de la vieillesse et, dans certaines provinces, ils demeurent dans des foyers pour personnes âgées qui sont fortement subventionnés par le gouvernement provincial grâce aux impôts prélevés des contribuables et, alors, ils jouissent d'un supplément à la sécurité de la vieillesse que leur verse la société. Mais même s'ils veulent acheter des obligations d'épargne du Canada au montant de \$200 ou \$300 par an, leur objectif demeure modeste. Comment peut-on leur faire comprendre qu'ils vont agir judicieusement si le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne diminue parce que l'inflation atteint 9.5 ou 10 p. 100? Il n'y a rien à gagner en tentant de tromper la population à ce point, et je crois que le gouvernement est délibérément malhonnête quand il adopte des tactiques de ce genre et qu'il manifeste une certaine insouciance à l'égard de l'économie en général.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si ma mémoire est fidèle, monsieur l'Orateur s'est déjà prononcé de façon non équivoque sur l'emploi à la Chambre de termes inconvenants. Le député a employé à l'égard du gouvernement des termes qui, à son avis, sont tout à fait inconvenants, et je lui demande très sérieusement de les retirer.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je ferai remarquer au ministre des Postes (M. Blais) que le député d'Edmonton-

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Ouest (M. Lambert) visait l'ensemble du gouvernement et non quelqu'un en particulier.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demandais si le ministre des Postes (M. Blais) allait relever ces paroles. De temps à autre, on lui a rappelé gentiment le Règlement de la Chambre. Je lui conseille de suivre un cours intensif de procédure de la Chambre. Je n'ai pas dit que le ministre des Postes avait induit la Chambre en erreur de propos délibéré, mais que le gouvernement avait trompé la population, ce qui est tout à fait permis depuis toujours, tout comme les députés de l'arrière-ban du gouvernement ont parfaitement le droit de dire que l'opposition a trompé la population. Bien entendu, à Dieu ne plaise qu'ils le fassent, car ils n'en ont pas l'occasion. De toute façon, le ministre fait mieux de se lever de bonne heure s'il espère me trouver en défaut au sujet du Règlement, et je suis prêt à l'affronter n'importe quand.

Le jour où le gouvernement sera sincère envers la population au sujet de l'inflation, la fin du monde sera proche. Cela fait près d'une décennie qu'il nous trompe au sujet de l'inflation. Si je remonte à 1968 ou 1969, c'est-à-dire bien avant que la majorité des ministériels de l'arrière-ban n'arrive à la Chambre, je me souviens parfaitement de ce que le premier ministre actuel déclarait à propos de l'inflation avant d'être premier ministre et après, et ce qu'en disaient aussi les ministres de la Couronne de l'époque. A les entendre, nous étions des prophètes de malheur, mais le dollar canadien valait en ce temps-là 50 p. 100 de plus qu'il ne vaut aujourd'hui. Nous avons vu les économies des Canadiens fondre au point de ne plus valoir grand-chose aujourd'hui.

Certains des députés d'en face m'ont accompagné à Washington la semaine dernière en leur qualité de membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous avons entendu à cette occasion un excellent exposé de la situation économique des États-Unis. Nos hôtes, et je les en remercie publiquement ici, ont fait preuve de la plus grande coopération et de la plus grande franchise, et l'impossible pour nous rencontrer à un moment très inopportun pour eux puisque c'était à la veille du discours du président devant le Congrès sur l'état de la nation et à la veille également de la présentation du budget. Ils ont fait preuve de la plus grande franchise dans leurs réponses.

Certains députés d'en face m'ont entendu tenir des propos où je disais estimer que les États-Unis avaient malheureusement éprouvé certains des problèmes qu'a connus notre gouvernement canadien en matière d'inflation. Ce dernier a tout simplement refusé de prendre le taureau par les cornes, de prendre les mesures qui s'imposaient. La même situation prévalait dans notre pays jusqu'en 1974 quand furent imposées les mesures de contrôle des prix et des salaires. On aurait dû les imposer longtemps avant ça sous une forme différente. Le premier ministre était démonté. Il n'était absolument pas question pour lui de songer à imposer une période de gel des prix et des salaires, et c'est pourquoi il disait par dérision aux gens «Abracadabra, vous voilà gelés!» C'est ce qu'il répétait partout durant la campagne électorale de 1974, et c'est ce qu'il a dit aux travailleurs de l'Ontario. Je regrette seulement qu'ils n'aient alors pas eu de coton dans les oreilles pour ne pas entendre cela. C'était bien la pire chose qu'il a pu dire.